

PLAINVAL Infos...

Bulletin municipal n° 06-Novembre 2022 à Février 2023

Le Mot du Maire

Chères Plainvaloises, Chers Plainvalois,

C'est avec plaisir que je m'adresse à vous pour la première fois via notre bulletin municipal, que je souhaite désormais diffuser de façon régulière, à savoir tous les 4 mois. Cet outil me semble indispensable pour communiquer à chacun d'entre vous les actions et projets portés par vos élus dans l'intérêt commun.

Je remercie Mme BEGAIX Sandrine secrétaire de Mairie, qui a accepté depuis mi-novembre de revenir travailler de manière temporaire et à raison de 9 heures hebdomadaires. Elle permet ainsi la continuité de service avec les élus dans les tâches techniques qui en font un métier. Il est pour moi indispensable que la commune, ses élus et ses habitants puissent bénéficier d'un service public de proximité. Depuis quelques semaines Mme GUILLOT Pauline a été recrutée, dans un premier temps pour un contrat de 3 mois renouvelables. Cet adjoint administratif ayant déjà travaillé dans une commune voisine doit néanmoins continuer à se former. Je vous remercie de lui réserver le meilleur accueil. J'ai souhaité également que les horaires d'accueil au public à la Mairie soient élargis afin qu'un maximum de personne puisse s'y rendre au besoin.

A l'occasion de Noël, les élus ont pu accompagner le Père-Noël lors de sa distribution de cadeaux dans les rues du village. Un vrai moment convivial partagé par tous, dont nous avons tous besoin en cette fin d'année marquée par la hausse des coûts énergétiques. Pour pallier ces augmentations, sans plonger le village dans l'obscurité, nous avons fait baisser de 80% l'intensité lumineuse des candélabres à LED, sur la plage horaire de nuit. Le chauffage de la mairie n'est allumé dans le bureau de secrétariat et la salle de conseil municipal, que lorsqu'ils sont occupés.

Je tiens à remercier les membres de l'association Plainval Sports Loisirs et Culture, qui ont œuvré tout au long de l'année pour proposer des animations et activités variées à tous les habitants. Il me paraît important que les élus puissent les soutenir dans leurs actions. Ces manifestations permettent également aux habitants de se rencontrer.

Pour cette année 2023, des projets se concrétisent enfin : l'installation de la vidéoprotection, et la construction du city-stade dans quelques semaines.

Enfin, vos élus vous proposent une opération « nettoyons la nature » le samedi 18 mars, au plaisir de vous y rencontrer.

Votre Maire, Samuel DOVERGNE



Ouverture au public de la Mairie :


MARDI	-	14h00-16h00
MERCREDI	9h00-12h00	-
JEUDI	9h00-12h00	14h00-16h00
VENDREDI	9h00-12h00	14h00-18h00
SAMEDI le 1 ^{er} du mois	9h00-12h00	

☎ : 03.44.78.53.12

✉ mairie.plainval@orange.fr

M. DOVERGNE Samuel, le Maire :
06.73.17.76.96

(À utiliser également en cas d'urgence)

 Commune de Plainval Officiel

ETAT CIVIL :

Décès :

- Dans la précédente édition, une erreur s'est glissée concernant la date du décès de M. Joël AUGUET, celui-ci est décédé le 29 juillet 2022.
- Monsieur DIDA Dorian, le 12 Novembre 2022

Nous présentons à leurs proches, nos sincères condoléances.

A LA UNE

Le 29 Janvier 2023, quatre nouvelles candidates sont venues compléter l'équipe municipale. Le conseil municipal désormais au complet, s'est donc réuni le 03 février, afin notamment d'élire le Maire et ses adjoints.

Vos élus :



Samuel DOVERGNE, Maire



Taylor BETHELMY, 1^{er} adjoint



Coralie LETOCART, 2^{ème} Adjointe

Les conseillers municipaux :

(Certains élus ne souhaitent pas que leur image soit diffusée)



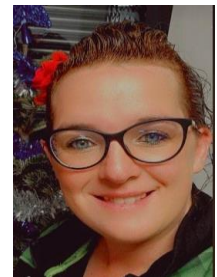
Laetitia BERNAUX



Evelyne CAUWENBERGHS



Blandine DARDANT



Marjorie DARCAIGNE



Joël GALEK



Franck JONCKHEERE



Gwenaëlle LEROY



Katia VARESI

Le conseil municipal représente les habitants. Il est chargé de régler par ses délibérations les affaires de la commune. Il vote le budget, approuve le compte administratif, il peut créer et supprimer des services publics municipaux, décider des travaux, gérer le patrimoine communal, accorder des aides favorisant le développement économique. Pour exercer ses compétences, il adopte des délibérations. Si besoin est, il peut former des commissions pouvant étudier des dossiers.

A LA UNE

Les commissions municipales :

Elles sont non obligatoires pour les communes de moins de 500 habitants. Ces commissions ont pour rôle d'étudier un sujet, une problématique en lien avec leur thématique respective. Elles peuvent également proposer des projets et des actions. Toutes les décisions sont cependant soumises au conseil municipal.

Commission voirie, travaux et bâtiments communaux :

M.DOVERGNE Samuel
M.GALEK Joël
Mme CAUWENBERGHS Evelyne
Mme LEROY Gwenaëlle
M.BETHELMY Taylor

Commission cadre de vie et environnement :

M.DOVERGNE Samuel
Mme CAUWENBERGHS Evelyne
Mme DARCAIGNE Marjorie
Mme DARDANT Blandine
Mme VARESI Katia

Commission d'appel d'offres :

M.DOVERGNE Samuel
M.BETHELMY Taylor
Mme CAUWENBERGHS Evelyne
Mme LEROY Gwenaëlle
M.GALEK Joël
Mme VARESI Katia

Commission des impôts indirects : (inchangée)

Titulaires :

M.HERTIER Bernard
M.JABIN Clément
M.GOSSMANN Cyrille
Mme BRIAND Agnès
M.CARLIER Jérôme
M.JARDIN Jean-Nicolas

Suppléants :

M.DUQUESNOY David
M.DUCHON Jean-François
M.COINTREL Gérard
M.FOUCAULT Romain
M.FOURNIER Jean-Yves
Mme BOULET Camille

Commission des cérémonies et manifestations :

Tous les élus

Commission de la liste électorale (inchangée) :

Mme DARCAIGNE Marjorie
M.AUGUET Jean-Michel (habitant)
M.HERTIER Alain (habitant)

Commission des finances :

Tous les élus

A LA UNE

Les délégations : des élus sont nommés pour représenter la commune dans les différents organismes ci-dessous.

Communauté de Communes du Plateau picard (CCPP) :

M.DOVERGNE Samuel, titulaire
M.BETHELMY Taylor, suppléant

Association pour le Développement et l'Innovation numérique des Collectivités (ADICO) :

Mme LETOCART Coralie, titulaire
Mme LEROY Gwenaëlle, suppléante

Syndicat du Regroupement Pédagogique Intercommunal :

M.DOVERGNE Samuel, titulaire
Mme BERNEAU Laëtitia, titulaire
M.BETHELMY Taylor, suppléant
Mme DARDANT Blandine, suppléante

Ecole de musique :

M. DOVERGNE Samuel

Association Intermédiaire de Travail Temporaire (AITT) : association intermédiaire de services à la personne :

Mme DARDANT Blandine, titulaire
Mme DARCAIGNE Marjorie, suppléante

Assistance Départementale pour les territoires de l'Oise (ADTO) : assistance d'ordre technique, juridique ou financier

M.DOVERGNE Samuel, titulaire
Mme LETOCART Coralie, suppléante

Syndicat d'Energie de l'Oise (SE 60) :

M.DOVERGNE Samuel, titulaire

Mission locale :

Mme VARESI Katia, titulaire
Mme DARDANT Blandine, suppléante

SMOTH (Syndicat Mixte Très Haut Débit Oise), sa mission : assurer le déploiement du très haut débit sur le département de l'OISE.

M.JONCKHEERE Franck, titulaire
M. BETHELMY Taylor, suppléant

Retour en Images

Lors de la cérémonie du 11 Novembre, Adeline LECUYER, a pu officier dans ses nouvelles fonctions de porte-drapeau des Anciens Combattants et Victimes de Guerre. Encadrée par les plus habitués, elle a ainsi honoré plusieurs cérémonies dans les communes voisines.

Nous sommes très fiers de son engagement et de l'hommage qu'elle rend à travers de celui-ci aux morts pour la France.

Ce 11 novembre, à la salle polyvalente étaient félicités 15 jeunes plainvalois ayant obtenu un diplôme cette année.

Tous ont été récompensés d'une carte cadeau d'un montant en lien avec leur diplôme.

Pour le brevet des collèges, CAP/BEP : 50€ et pour le baccalauréat : 100€.

Nous les encourageons à poursuivre leurs efforts dans les études ou la vie active.

Coût : 1050€

Un vin d'honneur a ensuite été servi à toutes les



« Pass Permis » Et de 3 ! :

Jessica BARRE, 18 ans, a effectué ses 70 heures de bénévolat, dans le cadre du pass permis. En contrepartie, l'aide du département de 600€, l'a aidée à financer son permis de conduire. Ses missions : assurer l'entretien des locaux de la Mairie et de l'école. Un premier pas dans le monde du travail qui a débouché sur une mission intérimaire au sein du SRPI et de la commune.



Retour en Images



Début décembre, la commune a revêtu ses habits de Noël.

11 sapins naturels ont été déposés dans les rues du village. L'un d'entre eux a malheureusement disparu quelques jours après sa mise en place. Coût : 223€

Les décors réalisés il y a deux ans par les jeunes du village et l'association SLC ont également été installés.

Nous remercions les habitants qui ont décoré les sapins naturels et en bois.



Les membres de la commission des fêtes ont souhaité maintenir les décorations lumineuses, sur l'école et la Mairie. Néanmoins l'amplitude et la durée d'éclairage ont été réduites par rapport aux années précédentes.

Le village paré, le Père-Noël est donc venu en attelage, le dimanche 9 décembre, pour gâter petits et grands.



Retour en Images

Un cadeau a été remis à chaque enfant de moins de 12 ans, répertorié sur la commune. Coût : 2378,63€
Ainsi qu'une carte cadeau de 65€ pour chaque aîné de plus de 65 ans, résidant dans la commune au moment du passage. (60 personnes) Coût : 3900€



Une douceur locale accompagnait les présents : un cookie fabriqué à PLAINVAL par Liberthé. Coût : 365,80€

Le Père-Noël a lui aussi été bien gâté : dessins et listes lui ont été remis.

Les agents communaux n'ont pas été oubliés : un panier garni et un bon d'achat d'une valeur de 50€ leur ont été offerts.

Nous remercions les écuries du Bois de Mont pour leur présence ainsi que les élus et les bénévoles qui ont permis la réussite de cet évènement. Sans oublier le Père-Noël bien sûr !

Une photo a été offerte à toutes les personnes qui ont souhaité la prise de vue avec le grand bonhomme rouge. M.DOVERGNE Samuel a pris ce coût à sa charge, tout comme l'année dernière. A l'année prochaine...



Travaux, sécurité et voiries

Souriez, vous serez bientôt filmés :



4 caméras ont été installées sur la commune :

- ✓ Une sur les aires de jeux,
- ✓ Une sur la Mairie, et l'Eglise
- ✓ Une à l'entrée du village venant de St Just en Chaussée
- ✓ Une à la sortie du village direction Brunvillers la Motte et Quinquempoix

Ce dispositif pour quoi faire ?

- ✓ Lutter contre l'insécurité
- ✓ Constater les dépôts de déchets sauvages
- ✓ Prévenir les atteintes à la sécurité des personnes
- ✓ Protéger les installations et bâtiments publics et leurs abords

Qui peut filmer la rue ?

- ✓ Les autorités publiques (les mairies notamment) peuvent filmer la voie publique.

Quelles garanties pour la protection de la vie privée ?

- ✓ Ces caméras ne permettront pas de visualiser l'intérieur des immeubles d'habitation ni, de façon spécifique leurs entrées. Des procédés de masquage irréversible de ces zones sont mis en œuvre.

Qui peut consulter les images et pendant combien de temps ?

- ✓ Le Maire, le 1^{er} adjoint et un conseiller municipal (réfèrent SMOTHD)
- ✓ La Gendarmerie
- ✓ La durée de conservation de ces images est de 30 jours
- ✓ A chaque entrée du village ont été installées des signalétiques.



Les travaux de rénovation à l'intérieur de l'église ont été réalisés mi-novembre. Deux plafonds et un mur ont été ré-enduits, poncés et peints.

Malheureusement une nouvelle fuite sur la toiture a été constatée. L'entreprise BAUDIN est intervenue dans les jours qui ont suivi : 4 ardoises ont été installées et un solin consolidé.

En Bref :

Le projet d'enfouissement électrique de la 3^{ème} tranche (rue du Faubourg et rue de la Montagne) a été accéléré en raison de subventions exceptionnelles à hauteur de 80% sur les candélabres et la fibre optique. Des demandes de subventions sont en cours. Les travaux ne seront réalisés que si la commune perçoit bien les subventions sollicitées.

Pour rappel, les lingettes, et serviettes hygiéniques ne doivent pas être jetées dans les toilettes. Celles-ci bloquent les pompes de relevage permettant l'évacuation des eaux usées. Le risque : augmenter la facture d'eau de chacun, si des interventions sont nécessaires.

Jeunesse, école

Encore un peu de magie : Comme chaque année l'association SLC a installé un décor de Noël au sein de la salle polyvalente, pour le plus grand plaisir des enfants mangeant à la cantine. M. LEFEVRE président du SRPI a tenu à les remercier. Félicitations à Françoise, Nicole et Mathieu pour cette mise en place et ces créations.

La commune a offert un sapin naturel pour agrémenter cette mise en scène.



Une réunion avec les institutrices est programmée mi-mars afin de préparer les futures inscriptions. Nous ne manquerons pas de revenir vers vous, pour plus d'informations.

A l'occasion de Noël, la société DS Smith, par l'intermédiaire de M. le Maire, a offert à chaque enfant fréquentant l'école de la commune un objet en carton à construire et décorer. Les supports récupérés, ont été remis aux institutrices.

Job étudiant, ou emploi :

La communauté de communes organise une session de formation pour le **BAFA** (brevet d'aptitude aux fonctions d'animateurs). Un diplôme pour travailler :

- ✓ Pendant les vacances scolaires, en centre de loisirs, en colonie de vacances
- ✓ Toute l'année dans un accueil périscolaire, une garderie
- ✓ En France ou à l'étranger dans des clubs de vacances
- ✓ Encadrer des classes de mer, de découverte...

Plus d'information et inscription :

- ✓ www.plateaupicard.fr
- ✓ jeunesse@cc-plateaupicard.fr
- ✓ Nathalie : 03 44 78 70 02

Possibilité de prise en charge financière totale

Tu habites le Plateau Picard ?
Passe le BAFA
près de chez toi
avec l'aide du Plateau Picard !
Dès 16 ans
FORMATION (1^{ère} PARTIE)
Du samedi 22 au samedi 29 avril 2023
Au collège de Maignelay-Montigny
+ D'INFOS
Communauté de Communes Familiales rurales du Plateau Picard
Tél. : 03 44 78 70 02
jeunesse@cc-plateaupicard.fr
www.plateaupicard.fr
Plateau Picard Communauté de Communes

Cadre de vie et Environnement

Pour des raisons de bon sens et de respect, les chiens doivent être promenés dans les rues du village, en laisse.

REGLEMENTATION :

Comme l'indique les panneaux à l'entrée du cimetière, celui-ci est interdit à tout animal.

Les déjections canines : Pour le respect de tous et pour des raisons sanitaires, olfactives et les désagréments visuels, les crottes de chien sont interdites sur les trottoirs, les voies publiques, les espaces verts et de jeux publics réservés aux enfants. Cette interdiction se matérialise par la présence de ce type de panneau. Il appartient donc au(x) propriétaire(s) de **ramasser les déjections canines de leur animal.**



Déclaration d'un chien susceptible d'être dangereux

Comme la loi du 06 Janvier 1999 le prévoit, le propriétaire ou le détenteur d'un chien inscrit sur la liste des chiens susceptibles d'être dangereux (1ère ou 2ème catégorie), doit remplir et déposer un dossier de déclaration à la mairie du lieu de résidence du propriétaire de l'animal. **Cette déclaration est obligatoire.** Sur l'espace public ces chiens doivent être en laisse et muselés.

Et les aboiements intempestifs : Le code de la santé publique selon l'article R 1334-31 prévoit « qu'aucun bruit particulier ne doit, **par sa durée, sa répétition ou son intensité**, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, **dans un lieu public ou privé**, qu'une personne en soit-elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou **d'un animal placé sous sa responsabilité.** » Il est donc nécessaire que chacun y soit vigilant.

En cas de non-respect de ces réglementations citées dans l'arrêté n° 7-2021 et affiché aux abords de l'aire de jeux, une amende d'un montant de 150 € pourra être appliquée.



« **Nettoyons les Hauts de France** », le conseil municipal vous propose de participer à cette opération, organisée notamment en partenariat avec la région Hauts de France. Ce ramassage de déchets sur la commune, et les chemins communaux aura lieu **le samedi 18 mars**. En famille, entre amis ou en solo, venez passer un bon moment et faire une bonne action. **RDV à 14h30** devant la Mairie.

Avis au(x) bricoleur(s) : les membres de la commission du cadre de vie et environnement souhaitent agrémenter l'aire de jeux d'une boîte à livres. Si vous souhaitez participer à sa réalisation, prenez contact avec un élu ou la Mairie.



Patrimoine

IL ETAIT UNE FOIS A PLAINVAL...LE CORPS DES SAPEURS-POMPIERS

Comme dans de nombreuses petites communes, il existait à Plainval un corps de sapeurs-pompiers « de première intervention » (le C.P.I.).

Constitué d'une dizaine d'habitants volontaires et bénévoles, ceux-ci avaient différentes missions : la vérification mensuelle du bon fonctionnement des bouches à incendie et du matériel (tuyaux, raccords, etc...) stocké dans un bâtiment face à l'école « le bâtiment de pompes », présence aux cérémonies et animations du village par leur association ... Ce sont eux également qui intervenaient en premier lieu avant l'arrivée des pompiers de Saint Just en Chaussée lors d'un incendie ou d'un accident. Un moment important dans l'année était le banquet annuel, à une date proche de la Sainte Barbe le 4 décembre (leur Sainte patronne) et qui était souvent synonyme de migraines....

Avant l'installation du réseau d'eau potable (1959), il existait une pompe à bras remise dans le bâtiment qui permettait d'envoyer sous pression l'eau puisée dans les mares et relayée par des chaînes humaines à l'aide de seaux en toile.... (Rappelons que beaucoup de maisons étaient principalement en bois parfois couvertes de chaume jusqu'au 19^{ème} s. et que le risque d'incendie était permanent). La cuve en cuivre de cette pompe à bras, autrefois sur chariot, sert actuellement de bac à fleurs dans la rue du Friquet.



Le plus haut gradé, le « chef de corps », était chargé du commandement : à ce poste se sont succédés depuis les années 1950 : Victor DELEYE, Roland LAMARE, Adolphe VENET, Bernard HERTIER dernier chef de corps en exercice. Différents volontaires ont fait partie des sapeurs-pompiers depuis les années 1970, Le plus ancien d'entre eux est aussi notre actuel doyen : Monsieur Raymond PIERLAY est entré au corps le 19 juillet 1949 et en est parti pour cause de retraite en 1983. Il a été décoré de la Médaille d'or des Sapeurs-pompiers pour 30 années de dévouement.

Cérémonie de 14 Juillet (années 80)

Coupure de Presse (années 80)



C'est au début des années 2000 que le C.P.I. de PLAINVAL cessera d'exister et la compétence reprise par les Sapeurs-Pompiers de Saint Just en Chaussée.

Documents et rédaction par M. GESSON Alain

Vie associative et culturelle

Association SLC (Sports Loisirs et Culture) :

Pour la fin d'année 2022, plusieurs sorties et manifestations vous ont été proposées :

- A l'occasion des vacances de la Toussaint, 54 personnes (petits et grands) ont participé à la sortie au Parc Astérix
- La soirée beaujolais a réuni 69 personnes, ambiance conviviale autour de la dégustation.
- Le 3 décembre c'était une soirée paëlla dansante, qui vous était proposée. 57 participants ont contribué à un don de 400,81 € au profil de l'AFM téléthon.
- Et enfin la progression de l'équipe de France, nous a permis de vous proposer la retransmission des matchs, autour de croque-monsieur, popcorn, crêpes, sandwichs et boissons. Une trentaine de supporters a assisté à chaque séance de ces 4 événements avec ferveur et fairplay.
- Mme GRES Nicole, Mme AUGUET Maryse et M. MENNECIER Pascal ont été les gagnants-gourmands des lots de Noël. Merci à Taylor qui chaque année, passe de porte en porte vous proposer ces grilles.
- L'assemblée générale a réuni une vingtaine de personnes, bilan moral financier et projets ont été présentés. De nouveaux membres viennent compléter l'équipe.

Et bientôt, qu'est-ce qu'on fait ??

- ✓ Lundi de Pâques : chasse aux œufs
- ✓ Brocante le 1^{er} mai
- ✓ 1^{er} week-end de juillet : tournoi de pétanque

Vous souhaitez vous aussi vous investir pour divertir les autres, vous rendre utile mais aussi renforcer une équipe dynamique dans la joie et la bonne humeur. Rapprochez vous d'un membre pour plus d'info ...

Votre Président, Freddy ANSELLE



Slc Painval

slc.plainval@live.fr

06 30 03 25 31

Directeurs de la publication : Samuel DOVERGNE, Taylor BETHELMY, Coralie LETOCART
Ont participé à ce numéro : Blandine DARDANT, Alain GESSON (pour la page patrimoine)
Conception, mise en page et photographies : Blandine DARDANT

Imprimé par SMI en 190 exemplaires

IPNS-Ne pas jeter sur la voie publique.